



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce

Question écrite n° 18760

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gestion des écoles supérieures de commerce et de gestion. Dans son récent rapport public annuel, la Cour des comptes recommande de s'assurer que la forte augmentation des droits de scolarité est compensée par des systèmes de bourses, de prêts ou d'apprentissage, qui permettent à chaque élève de suivre ces formations en fonction de ses mérites personnels, quels que soient ses revenus ou ceux de sa famille. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) rejoint l'analyse de la Cour quant aux initiatives prises en matière de mixité sociale. Alors que les droits de scolarité ont augmenté dans la majorité des écoles et parfois dans des proportions importantes, le grand nombre d'initiatives visant à favoriser la diversité sociale, pour méritoires et utiles qu'elles soient, n'ont pas été suffisantes pour rapprocher la composition sociale des écoles de celle, par exemple, des universités. Dans les écoles de commerce qui délivrent des diplômes visés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le taux de boursiers sur critères sociaux était en moyenne de 23 % en 2010 et 61 % d'entre elles comptaient plus de 30 % de boursiers. Mais au-delà de l'accueil des étudiants boursiers sur critères sociaux (objectif de 30%), les écoles seront encouragées à mettre en place davantage de mesures d'accompagnement (aides sociales ou bourses sur fonds propres, cordées de la réussite, développement de l'apprentissage...). En outre, le recrutement, par les écoles, en plus grand nombre d'étudiants issus de concours parallèles ouverts aux titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ou bac+3 doit être développé, en privilégiant les formations à forte dimension professionnelle (BTS, DUT, licences professionnelles) et le cas échéant l'alternance.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18760

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1747

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4771